

## 1. L'eau

- Comment réduire la consommation d'eau
  - ⇒ Solutions techniques mises en place par la CCPBS
    - Pompage direct au niveau de la retenue et non par lâchers d'eau dans la rivière
    - Recyclage des eaux de traitement et de lavage
    - Réseau performant (> 92%)
    - Recherche de fuite sur le réseau la nuit
  - ⇒ Communication auprès des particuliers
    - Possibilité de proposer des mousseurs
    - Limiter les consommations
      - Douches plutôt que bains
      - Arrosage des jardins avec de l'eau de pluie
        - Participation à l'achat de récupérateurs
- Comment améliorer le traitement des eaux usées et de l'épuration
  - ⇒ Étude de traitement bactériologique complémentaire sur certaines STEP (CB, PAB, LC)
  - ⇒ Améliorer les performances réseaux pour limiter les infiltrations d'eaux parasites en hiver.
  - ⇒ 100% des rejets après traitement sont conformes
- Pourquoi une gestion privée plutôt qu'une régie publique de l'eau
  - ⇒ DSP plus intéressante / taille de la collectivité
    - Chiffre d'affaires trop faible / nombre d'abonnés
  - ⇒ Ingénierie apportée par la DSP
    - Obligerait des recrutements de techniciens et d'ingénieurs supplémentaires ...
    - Possibilité de réaliser des études
  - ⇒ Vote et argumentaire DSP, validé lors du passage de la régie assainissement de Penmarc'h, en DSP.
- ❖ Une rencontre dans chaque commune, en 2022, avec les élus et agents des 12 entités du territoire visant à la sobriété de la consommation en eau, singulièrement en période estivale.

Par exemple, l'on citera l'économie mise en place dans nos centres nautiques mais aussi la réalisation de murs à eau sur les services techniques. En tout état de cause cela aura permis une réelle réflexion débouchant sur des actions concrètes.

- ❖ Le lancement d'une étude globale sur la réutilisation des eaux non conventionnelles.

## 2. Les mobilités

### Comment améliorer les transports en car dans le Pays bigouden ?

La CCPBS ne gère pas de transports réguliers sur son territoire, le service existant "Breizh Go" est de compétence régionale. Il existe 3 lignes régulières et une ligne estivale.

La CCPBS a réalisé, en 2023, un diagnostic d'approfondissement du fonctionnement du réseau de car "Breizh Go" sur son territoire. Des échanges sont en cours avec la région pour étudier des possibilités d'adaptation et d'amélioration du service.

Ce diagnostic a montré que le service fonctionne bien entre Quimper et Pont-l'Abbé, en revanche, entre Pont-l'Abbé et la façade sud du territoire, il s'avère peu compétitif en termes de temps de trajet et un cadencement faible.

Les premières pistes d'actions proposées par la communauté de communes portent :

- Sur l'expérimentation de lignes express sur des horaires clés pour les trajets domicile/travail afin de réduire les temps de parcours ;
- Sur l'étude de faisabilité d'un service de transports en rabattement vers la gare routière de Pont-l'Abbé.

Ce dernier point impose également de requestionner le service de transport à la demande, lui aussi porté par la région. À ce titre, une mission de stage sur l'évaluation du TAD et les perspectives d'évolution est prévue entre mai et novembre 2024.

### **Comment relier les communes par des chemins piétonniers ?**

Le territoire est aujourd'hui maillé par différents itinéraires de grandes et petites randonnées qui permettent de sillonner le Pays bigouden sud.

Si l'usage des cheminements est utilitaire, l'utilité de relier les communes entre elles peut se poser au regard des temps de trajets.

### **Comment développer le réseau et relier les communes par des pistes cyclables ?**

Dans le cadre de son schéma vélo, la communauté de communes a défini son réseau cyclable, il fait l'objet d'un programme d'aménagement soutenu dans le cadre de l'appel à programmes "territoire cyclable" de l'État pour lequel la CCPBS a obtenu 5,3 millions d'euros.

La connexion des communes par des aménagements cyclables se fera progressivement jusqu'à l'horizon 2029. À noter que la réalisation du réseau cyclable ne passera pas que par la mise en œuvre de pistes cyclables mais par une multiplicité d'aménagements (voie verte, bandes cyclables, pistes cyclables, zones de circulations apaisées...).

### **Comment favoriser le covoiturage ?**

La promotion du covoiturage peut passer par plusieurs leviers :

- La matérialisation d'aires de covoiturage ;
- La promotion du forfait mobilité durable auprès des employeurs du territoire pour inciter les salariés à covoiturer ;
- La mise en place de services de covoiturage : autostop organisé, lignes de covoiturage et plateforme de mise en relation (via incitation financière).

La CCPBS s'engage sur ces différents champs :

- La matérialisation d'aires de covoiturage : les projets d'aires de covoiturage sont réalisés en partenariat avec le département. Le recensement des lieux de pratique informelle du covoiturage devrait être effectué d'ici 2025.
- La promotion du forfait mobilité durable auprès des employeurs : une première phase de promotion a été réalisée au début de l'année 2024, de nouvelles actions seront à programmer.
- La mise en place de services de covoiturage : la mise en place d'un réseau d'autostop organisé et d'une plateforme de mise en relation avec incitations financières sont en cours de préfiguration à l'échelle du SIOCA

### 3. Biodiversité

#### Comment protéger et restaurer la biodiversité concrètement :

La CCPBS a pris la compétence gestion et valorisation des espaces naturels. C'est un vrai choix politique car il s'agit d'une compétence non obligatoire pour la CCPBS. Les élus sont conscients de leurs responsabilités quant au devenir du patrimoine naturel. Un pôle littoral et biodiversité a été constitué progressivement depuis 2013. Doté d'experts et techniciens dans le domaine du vivant, il s'appuie sur une équipe technique à même d'accomplir des actions de gestion du milieu naturel (clôture de protection, gestion de la végétation, suivis scientifiques, etc.).

Nous travaillons au quotidien en lien avec le conservatoire du littoral et le département du Finistère, les acteurs locaux de la connaissance des espèces et des milieux (associations, scientifiques), les agriculteurs qui réalisent la gestion pastorale et l'État. Afin de protéger le vivant, en lien avec les communes, nous avons en 2016 travaillé sur une réglementation communale harmonisée visant à réguler ou à interdire certaines activités ayant des impacts sur la conservation de la nature, notamment la présence de chien sans laisse. 2 gardes du littoral accompagnés d'un renfort surveillent la bonne application de la réglementation. Nous nous engageons vers la création d'une réserve naturelle régionale dunes et paluds bigoudènes. En complément de la démarche Natura 2000, cet outil fort de protection du milieu naturel permettra non seulement de réglementer la partie terrestre et marine du site, mais également d'augmenter le niveau de connaissance et de découverte de la biodiversité. Enfin, nous avons développé au travers l'embauche de 2 animateurs nature un volet éducatif à l'environnement dans le but de préparer les générations futures à la bonne compréhension des enjeux de la biodiversité bigoudène.

#### Que pensez-vous de l'élaboration d'un atlas de biodiversité sur votre territoire ? :

La connaissance des milieux naturels et des espèces est un préalable à leur bonne gestion et leur conservation. Les atlas communaux de biodiversité permettent de faire un état de la connaissance disponible à un moment donné, d'en acquérir de nouvelles. Ils offrent aussi une opportunité de mettre en place des protocoles participatifs incluant la population locale, contribuant ainsi à une meilleure intégration de ces enjeux.

Il n'est pas à exclure qu'un tel dispositif puisse un jour être déployé sur notre EPCI.

### 4. L'énergie

- Quelles sont les actions mises en place pour la maîtrise de l'énergie sur la CCPBS.
  - ⇒ Bâtiments récents et répondant aux nouvelles normes
  - ⇒ Chauffage des bureaux / espaces de travail plafonné à 19°
  - ⇒ Gestion optimisée du parc aquatique
  - ⇒ Création d'une chaufferie bois
  - ⇒ Photovoltaïque
    - Réalisé sur la toiture du centre technique
    - En cours pour le parking du siège
    - En cours pour l'ISDnd de Tréméoc
- Quelle politique pour l'éclairage nocturne.
  - ⇒ Non concerné
- Que pensez-vous des panneaux publicitaires lumineux
  - ⇒ Non concerné

## 5. Les déchets

Comment inciter habitants et visiteurs à réduire leurs déchets domestiques et leurs déchets verts ?

Un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est en cours sur le territoire de la CCPBS (le 1<sup>er</sup> a été lancé en 2009 et c'est actuellement le 3<sup>e</sup>).

Ce document permet de lister les actions prioritaires dont l'objectif principal est la réduction des déchets. Voici quelques exemples :

- Création d'évènements sur la thématique de la réduction des déchets (troc textile, conférences, cafés environnement, journée portes ouvertes, réunions publiques, défi famille o déchet vert ...).
- Sensibilisation de tout type de public (scolaires, professionnels du secteur public et privé, associations ...).
- Promotion du compostage et des différentes techniques de jardinage au naturel pour valoriser ses déchets verts.
- Participation à diverses initiatives de tout type de porteur de projet sur les sujets de réduction des déchets.

## 6. Les pollutions

Quelles sont les actions mises en place pour la maîtrise de l'énergie sur la CCPBS.

- ⇒ Surveillance des sites de la CCPBS
- ⇒ Suivi de la retenue du moulin neuf
- ⇒ Adhésion POLMAR

## 7. L'agriculture et l'alimentation

**Comment développer une consommation de produits alimentaires bio et locaux ?**

- Pour développer la consommation de produits alimentaires locaux et/ou bio, il convient avant tout de recenser les producteurs du territoire pour ensuite les valoriser :

### - Après de consommateurs

La collectivité valorise déjà les plateformes existantes qui recensent les producteurs de vente directe : la plateforme <https://www.mangeons-local.bzh/> qui valorise la vente directe et les circuits courts ainsi que l'annuaire des produits de la mer frais : <https://allolamer.bzh/>

### - Après des restaurants collectifs (cuisine centrale) : scolaires (écoles, collèges, lycées) ou EPAHD

Si les collèges et lycées dépendent respectivement du département et de la région, les cantines scolaires des écoles primaires sont du ressort des communes. Il va s'agir de partager les bonnes pratiques, favoriser l'interconnaissance entre cuisiniers, et producteurs.

Il faudra également accompagner les collectivités sur le volet juridique (commande publique), et les élèves sur l'apprentissage du goût et des saveurs. Ce sont les consommateurs de demain, prescripteurs des bonnes pratiques dans les foyers !

- **Après des restaurants (restauration hors domicile)**

Mieux connaître les freins, attentes des professionnels pour favoriser les produits locaux, de la terre et de la mer. Là encore, le partage de bonnes pratiques entre pairs doit être encouragé.

### **Concernant le volet valorisation**

Il faudra être vigilant sur la multiplicité des plateformes qui nuisent à leur visibilité et peut être source de confusion pour les consommateurs.

L'enjeu est donc de déployer des outils de communication adaptés pour les producteurs et lisibles pour les consommateurs sur le territoire (cibles).

A noter qu'à l'échelle du Pays bigouden sud, lors de la crise covid, la collectivité a déployé la campagne de communication « Pensons à demain, consommons bigouden », afin de valoriser les acteurs locaux qui proposaient des produits en vente directe.

Un kit de communication a été créé à destination de l'ensemble des acteurs : <https://ancez-vous.ccpbs.fr/vivre/commerces-produits-locaux/>

Par ailleurs, la logistique de proximité est un enjeu fort pour rapprocher producteurs et consommateurs. Des initiatives existent, et gagnent à être valorisées et déployées.

### **Comment utiliser et développer les réserves foncières pour l'installation en agriculture biologique ?**

- L'enjeu notamment mis en avant dans le cadre du diagnostic agricole mené lors de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal est l'accès au foncier afin d'installer une activité agricole ou la développer.

L'acquisition de foncier doit s'inscrire dans la mise en place d'une stratégie foncière durable. La collectivité a entamé cette réflexion.

Par ailleurs, nous avons engagé des échanges avec Terre de liens pour nous accompagner sur un site foncier dont nous sommes propriétaires afin d'installer de l'activité agricole.

### **Êtes-vous favorables à la mise en place d'un projet alimentaire de territoire (P.A.T) ?**

- Un projet alimentaire de territoire nécessite d'une part de définir le périmètre d'intervention et d'autre part de réunir les acteurs souhaitant travailler sur le sujet.

Nous accueillons actuellement Edgar Gandy, stagiaire au sein du service économie. Son stage concernera la valorisation des circuits de proximité aussi bien des produits de la terre que de la mer.

Il s'agit dans un premier temps d'améliorer la connaissance des acteurs du territoire et rapprocher les producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités et consommateurs. Tous les sujets listés ci-dessus seront abordés.

Il pourrait s'agir d'un pas vers un futur PAT !

## 8. L'urbanisme

### Quels sont les avantages et inconvénients pour votre commune du transfert des PLU communaux vers un seul PLUiH ?

La réponse est adressée par un EPCI, et ce qu'il en ressort 2 ans après le transfert de compétence, c'est que le temps passé à préparer ce transfert avec l'élaboration conjointe d'une charte de gouvernance est importante pour l'expression de chaque commune et que l'échelon communal soit au départ de la réflexion et de la remontée des projets.

Par délibération du 29 juin 2023, les élus communautaires ont décidé d'élaborer un document de planification à l'échelle communautaire ayant vocation à couvrir les 12 communes en lieu et place des documents d'urbanisme communaux et d'y intégrer la politique de l'habitat (PLUiH). La CCPBS porte ainsi l'ambition de définir solidairement les grandes orientations pour l'aménagement du territoire, d'assurer la cohérence entre l'ensemble des politiques publiques et de produire un document opérationnel

Cela permet également de bénéficier d'une ingénierie dédiée et spécialisée, d'avoir un coût moins important que plusieurs PLU communaux, d'envisager plus facilement des procédures d'évolution du document d'urbanisme.

Les inconvénients peuvent être les délais d'élaboration, le nombre d'associations forcément plus conséquent et selon les territoires, les disparités pouvant exister entre certaines communes.

### Comment appréhendez-vous la diminution progressive des surfaces à construire avec l'objectif du zéro artificialisation d'ici 2050 ?

C'est un changement radical de modèle qui selon les territoires peut encore plus accentuer la pression sur le foncier, mais il s'agit aussi d'une opportunité de modifier notre mode d'élaboration de nos documents d'urbanisme et d'appréhension des opérations d'aménagement qui seront nécessairement plus vertueuses (renouvellement, qualité, formes urbaines, etc.). La stratégie foncière des collectivités sera également déterminante pour envisager la reconfiguration des agglomérations.

### Quelle politique préconisez-vous pour la protection du littoral et particulièrement du cordon dunaire, en lien avec les risques de submersion ?

Il convient dans un premier temps de déterminer avec précision les risques auxquels le territoire est soumis et l'élaboration de documents par l'État pour le PPRL ou de cartographies liées au recul du trait de côtes par les collectivités compétentes sont essentielles pour fixer les enjeux.

Dès lors, la stratégie peut être déterminée pour appréhender ces risques et mettre en place les outils réglementaires adaptés au territoire. La construction ou l'entretien des ouvrages de protection doit être appréhendée au cas par cas, au regard des enjeux de protection des personnes et des biens.

## 9. Le logement

Rappel de quelques chiffres clés sur l'intervention de la CCPBS en matière de logements :

- 437 autorisations de logements par an, entre 2020 et 2023, au profit des ménages de la CCPBS
- En moyenne 35 logements locatifs programmés chaque année depuis 10 ans sur la CCPBS, une accélération depuis 2 ans, 55 logements programmés en 2023, plus de 200 en 2024
- 120 rénovations accompagnées des personnes modestes et très modestes chaque année par la CCPBS via les aides nationales (MPR, MPA) et locales (programme Osez)

## Comment favoriser l'accès au logement (achat ou location) des habitant.es à l'année ?

L'impulsion des opérations d'habitat relève des communes et des aménageurs publics (bailleurs sociaux) et privés (promoteurs-aménageurs). Le rôle de la CCPBS est d'accompagner techniquement et financièrement ces acteurs pour favoriser la production de logements abordables au sein de ces opérations. Ainsi, la CCPBS travaille avec les communes pour développer les principes suivants :

- Une maîtrise foncière durable. Faire en sorte que la commune reste propriétaire du foncier (bail emphytéotique, à construction, BRS, etc.);
- Des opérations de qualité. Dans le contexte du ZAN, assurer la qualité de vie des habitants au sein d'opérations qui seront plus denses;
- Une programmation minimale de logements locatifs (20 à 30 %). Répondre aux besoins des publics très modestes (PLAI), modestes (PLUS) et intermédiaires (PLS);
- Une programmation minimale d'accession abordable à la propriété (20 à 30 %) avec des critères de commercialisation précis : résidents principaux, primo-accédants, ménages actifs, plafonds de ressources du PTZ ou du PSLA;
- Des clauses anti spéculatives systématiques dans les opérations publiques : interdiction pour les accédants de revendre avant 5, 10, 15 ou 20 ans.

Pour faciliter la mise en application de ces principes, la CCPBS accompagne les communes et les bailleurs sociaux dans l'acquisition de fonciers et d'immobiliers et dans la production de logements abordables. Sur la période 2017-2024, la CCPBS a débloqué près de 1,5 M€ de financements au sein de son fonds d'intervention foncière et immobilière (FIFI).

## Quelle est votre politique fiscale et réglementaire sur les résidences de tourisme ?

À ce jour, ce sont les communes de la CCPBS qui ont mis en place les dispositifs fiscaux à leur disposition. Toutes les communes éligibles à la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) ont utilisé cette disposition, d'autres ont opté pour la taxe d'habitation logements vacants (THLV). Ces mesures touchent notamment les propriétaires de meublés touristiques (qui peuvent déclarés en résidences secondaires ou logements vacants). Si cette mesure est peu dissuasive, elle permet aux communes de constituer des fonds pour financer le logement abordable (acquisition foncières et immobilière en particulier). Le futur PLH 2025-2030 de la CCPBS s'intéressera aux outils de régulation des meublés touristiques et pourra profiter des retours d'expériences des autres territoires engagés dans cette problématique (numéro d'enregistrement, encadrement du changement d'usage, etc.).

## Quelle est votre approche des modes d'habitat alternatifs (habitat léger, habitat partagé...)?

Le territoire de la CCPBS est particulièrement attractif et fécond en matière d'habitat léger (tiny house, chalet, yourte, kerterre). À travers son PLUiH, la CCPBS veillera à l'encadrement de ces pratiques afin d'éviter un développement anarchique et surtout veiller à ce que cette solution de logement soit bien choisie et non subie par ses habitants. L'enjeu pour la CCPBS est de ne pas produire l'habitat précaire de demain. À ce titre, la CCPBS accompagne plusieurs communes du territoire impliquées dans des projets de « hameaux légers ». Le FIFI de la CCPBS pourra à l'avenir accompagner ces projets dans la mesure où ils respectent les principes du logement abordable définis plus haut.

D'autres expérimentations sont également lancées au cours de l'année 2024, en particulier la cohabitation solidaire au sein du dispositif « Tiss'âges » qui vise en particulier à mobiliser les logements sous-occupés du territoire pour loger des jeunes actifs de moins de 30 ans.



## 10. La démocratie participative

- Projet de territoire élaboré en concertation avec les habitants
- Magazine communautaire « Sud bigouden »
- Identité visuelle communautaire – Logo :  
Groupe de travail  
Questionnaires